

Points

De la Polynésie française

conjoncture

10

PRIX
Septembre 2022

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,7 %

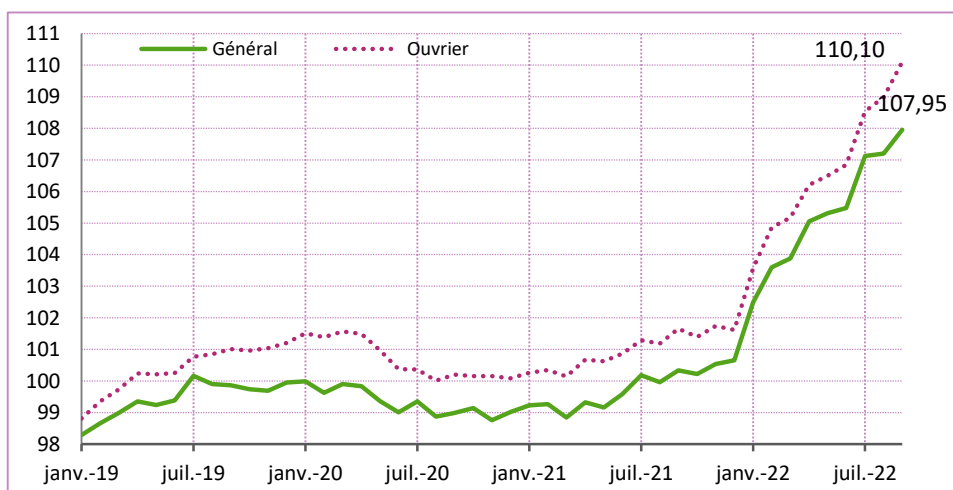
En septembre 2022, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,7 % et s'établit à 107,95, essentiellement en raison de la hausse de 2,7 % des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées. Entre septembre 2021 et septembre 2022, l'indice général des prix à la consommation augmente de 7,6 %. En moyenne sur les douze derniers mois, cette variation est de 4,7 %.

L'indice ouvrier augmente de 1,0 % sur le mois et progresse de 8,3 % en glissement annuel.

L'indice général hors Transport aérien international augmente en septembre 2022 de 0,8 % et progresse en glissement sur douze mois de 7,6 %.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 36 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

L'évolution de l'IPC au cours du mois s'explique principalement par l'augmentation des prix des produits alimentaires (+ 3,0 %) avec des hausses de prix sur l'ensemble des produits, à l'exception des fruits (- 0,6 %), notamment des viandes (+ 4,7 %), des produits de la mer (+ 6,3 %), des laits, fromages et oeufs (+ 3,9 %) et des huiles et graisses (+ 4,7 %). D'autres prix de produits et services évoluent également à la hausse : les boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (+ 0,4 %) à travers l'augmentation des prix des alcools de bouche et spiritueux (+ 1,6 %), les loisirs et culture (+ 0,4 %) tirés par l'augmentation des prix des jeux, jouets et passe-temps (+ 1,7 %), l'ameublement (+ 0,4 %) à travers la hausse des prix des biens et services pour l'entretien courant de l'habitation (+ 0,6 %) et l'enseignement, éducation (+ 0,6 %) en lien direct avec l'augmentation des prix dans l'enseignement maternel et primaire (+ 2,4 %).

Contrairement à cette tendance, les prix diminuent au sein de la division transports (- 0,2 %) du fait d'une baisse des prix du transport aérien de voyageurs (- 2,6 %), au sein de la santé (- 0,7 %) à travers la baisse des prix des produits et appareils thérapeutiques, matériel médical (- 1,8 %) et au sein des articles d'habillement et articles chaussants (- 3,9 %) sur l'ensemble des articles aussi bien l'habillement (- 4,5 %) que le chaussant (- 2,0 %).

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	1 000 000	0,7	7,3	7,6	0,7	7,3	7,6
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	254 490	2,7	9,8	9,5	0,7	2,5	2,4
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	33 819	0,4	3,6	3,5	0,0	0,1	0,1
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	16 648	-3,9	-7,2	-9,9	-0,1	-0,1	-0,2
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	177 537	0,1	6,4	7,4	0,0	1,1	1,3
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	48 427	0,4	6,3	5,8	0,0	0,3	0,3
06 - Santé	13 612	-0,7	2,7	2,8	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	193 025	-0,2	6,6	9,9	0,0	1,3	1,9
08 - Communications	28 083	0,1	1,8	-9,4	0,0	0,1	-0,3
09 - Loisirs et culture	59 055	0,4	4,2	4,7	0,0	0,2	0,3
10 - Enseignement, éducation	8 801	0,6	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	83 401	0,1	6,4	6,9	0,0	0,5	0,6
12 - Autres biens et services	83 102	0,3	14,0	13,9	0,0	1,2	1,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.



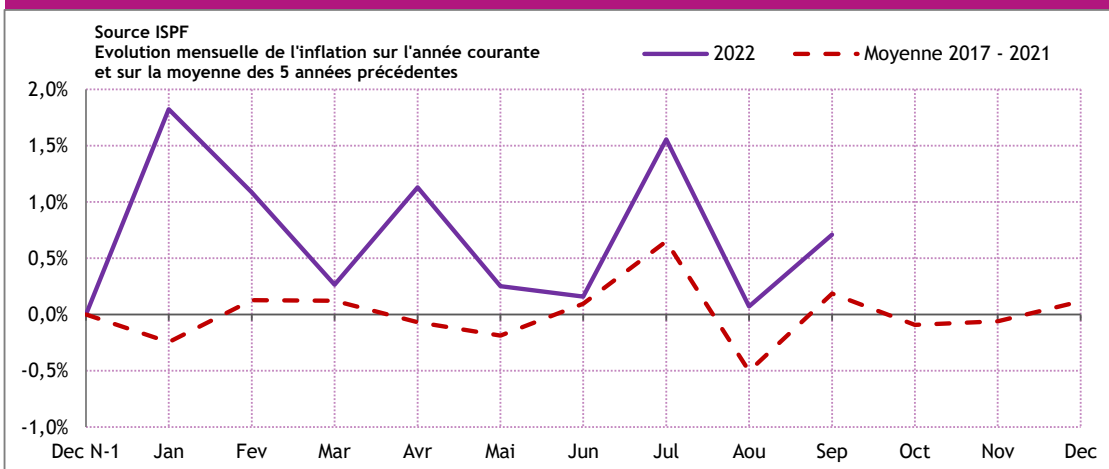
Source : ISPF

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

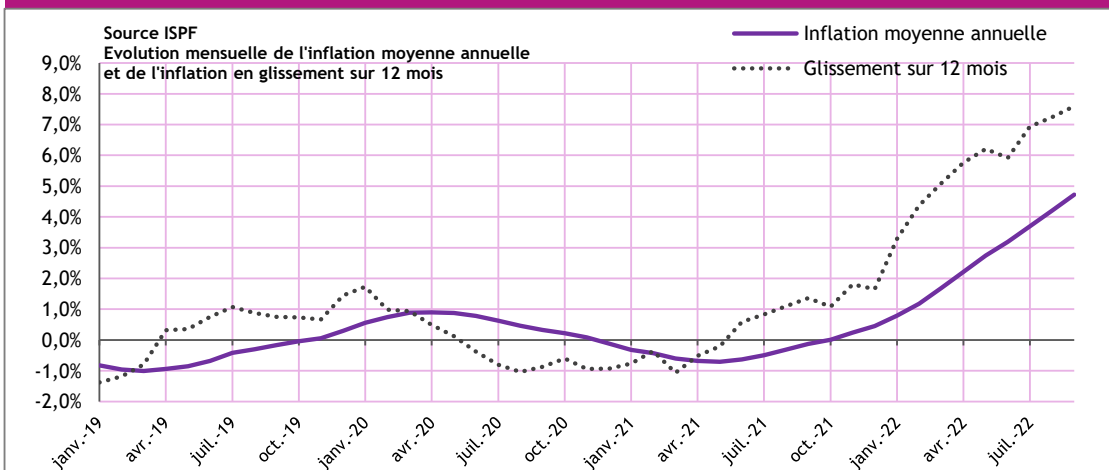
	Libellé	Poids	Variations	Contributions	
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse	01.1 - Produits alimentaires	228 222	3,0	0,70
		04.3 - Entretien et réparation du logement	26 742	0,7	0,02
		05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	28 820	0,6	0,02
		09.6 - Voyages à forfait	4 476	3,5	0,02
		12.4 - Protection sociale	8 989	1,6	0,01
	A la baisse	07.3 - Services de transport	29 259	-2,1	-0,06
		03.1 - Articles d'habillement	13 255	-4,5	-0,06
		06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	7 232	-1,8	-0,01
		03.2 - Articles chaussants	3 393	-2,0	-0,01
		01.2 - Boissons non alcoolisées	26 268	-0,3	-0,01
Au niveau 3 - Classe	A la hausse	01.1.2 - Viandes	61 607	4,7	0,29
		01.1.3 - Produits de la mer	34 840	6,3	0,22
		01.1.4 - Laites, fromages et œufs	20 250	3,9	0,08
		01.1.1 - Pains et céréales	43 723	1,1	0,05
		01.1.7 - Légumes	25 285	1,1	0,03
	A la baisse	07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	24 204	-2,6	-0,06
		03.1.2 - Vêtements	11 687	-5,0	-0,06
		06.1.1 - Produits pharmaceutiques	5 579	-2,4	-0,01
		01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de f	21 806	-0,5	-0,01
		03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3 393	-2,0	-0,01

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF



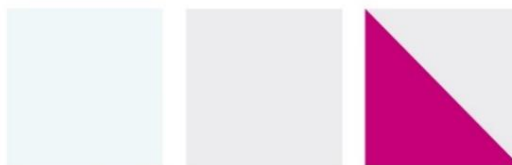
RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	sept 2022	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	107,95	0,7	7,3	7,6
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	254 490	116,75	2,7	9,8	9,5
01.1 - Produits alimentaires	2	228 222	117,79	3,0	10,3	10,0
01.1.1 - Pains et céréales	3	43 723	113,90	1,1	6,8	7,8
01.1.2 - Viandes	3	61 607	130,92	4,7	19,8	18,3
01.1.3 - Produits de la mer	3	34 840	94,26	6,3	-0,8	-7,0
01.1.4 - Laits, fromages et œufs	3	20 250	121,97	3,9	14,9	16,1
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 590	136,85	4,7	26,1	25,4
01.1.6 - Fruits	3	10 058	119,13	-0,6	1,1	1,5
01.1.7 - Légumes	3	25 285	127,98	1,1	10,2	17,7
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	13 296	112,94	0,7	5,1	6,4
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 573	112,19	0,3	5,4	6,2
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	26 268	108,01	-0,3	5,3	5,0
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 462	100,45	0,9	7,8	11,4
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lé	3	21 806	109,75	-0,5	4,8	3,8
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	33 819	109,83	0,4	3,6	3,5
02.1 - Boissons alcoolisées	2	21 035	110,04	0,4	3,5	3,3
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 633	117,18	1,6	-0,6	3,8
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 958	104,80	0,3	2,2	0,7
02.1.3 - Bières	3	10 444	112,57	0,2	5,4	5,1
02.2 - Tabacs	2	12 784	109,48	0,3	3,8	3,8
02.2.1 - Tabacs	3	12 784	109,48	0,3	3,8	3,8
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	16 648	70,53	-3,9	-7,2	-9,9
03.1 - Articles d'habillement	2	13 255	70,54	-4,5	-8,7	-11,9
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 141	101,65	-0,2	1,1	0,2
03.1.2 - Vêtements	3	11 687	68,22	-5,0	-9,8	-13,3
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	427	71,30	-2,8	-3,5	-4,2
03.2 - Articles chaussants	2	3 393	70,51	-2,0	-1,2	-2,0
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	3 393	70,51	-2,0	-1,2	-2,0
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	177 537	117,41	0,1	6,4	7,4
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	80 102	117,19	-	2,3	3,7
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	80 102	117,19	-	2,3	3,7
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	26 742	129,35	0,7	20,5	23,1
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	22 387	132,88	0,8	22,2	25,4
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 355	112,50	-	11,6	11,6
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 973	117,98	-	7,2	7,2
04.4.1 - Adduction d'eau	3	8 410	112,73	-	2,1	2,1
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 617	124,02	-	14,2	14,2
04.4.3 - Services d'assainissement	3	946	122,00	-	2,1	2,1
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	54 720	111,77	-	5,4	5,4
04.5.1 - Électricité	3	52 979	111,87	-	5,3	5,3
04.5.2 - Gaz	3	1 741	108,82	-	6,7	6,7
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	48 427	100,92	0,4	6,3	5,8
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	4 195	70,23	-0,2	-0,5	-4,5
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	3 687	67,45	-	-0,9	-5,2
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	508	98,60	-1,9	3,1	1,0
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 382	79,31	-0,1	4,0	3,3
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	2 382	79,31	-0,1	4,0	3,3
05.3 - Appareils ménagers	2	6 366	97,59	0,5	5,6	6,2
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 096	96,13	0,6	6,9	6,9
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	977	105,70	-	0,8	4,5
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	293	100,03	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 313	110,65	0,7	4,0	5,4
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 313	110,65	0,7	4,0	5,4
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 351	92,66	0,2	2,0	1,8
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	891	86,48	-	5,5	1,5
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 460	94,47	0,3	1,1	1,8
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	28 820	111,28	0,6	8,5	8,1
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	12 333	100,57	1,3	6,5	5,6
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	16 487	120,57	-	10,1	10,1
06 - Santé	1	13 612	97,42	-0,7	2,7	2,8
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	7 232	92,78	-1,8	-0,6	-0,5
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 579	91,11	-2,4	-1,7	-1,7
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	576	100,94	0,6	5,4	6,9
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	1 077	97,41	-	1,7	1,7
06.2 - Services de consultation externe	2	5 735	102,82	0,5	7,0	7,0
06.2.1 - Services médicaux	3	2 308	104,29	1,3	13,4	13,4
06.2.2 - Services dentaires	3	2 152	99,95	-0,2	2,6	2,6
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 275	104,93	-	2,7	2,7
06.3 - Services hospitaliers	2	645	103,08	-	3,1	3,1
06.3.1 - Services hospitaliers	3	645	103,08	-	3,1	3,1

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	sept 2022	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	107,95	0,7	7,3	7,6
07 - Transports	1	193 025	107,09	-0,2	6,6	9,9
07.1 - Véhicules	2	93 279	96,62	0,1	0,2	0,3
07.1.1 - Voitures particulières	3	89 654	96,00	0,1	-0,3	-0,1
07.1.2 - Motocycles	3	2 787	120,21	-	15,4	13,5
07.1.3 - Bicyclettes	3	838	90,71	-0,9	2,6	-5,7
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	70 487	129,79	0,1	19,2	25,3
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	14 265	108,85	0,1	2,0	2,0
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	47 109	140,73	-	27,9	37,5
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	7 098	111,19	-	3,9	5,7
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 015	96,53	6,0	-6,7	-6,7
07.3 - Services de transport	2	29 259	92,11	-2,1	-3,8	5,2
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	947	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	24 204	88,29	-2,6	-6,5	4,3
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 108	114,81	-	11,2	11,2
08 - Communications	1	28 083	52,02	0,1	1,8	-9,4
08.1 - Services postaux	2	820	104,10	-	0,2	0,2
08.1.1 - Services postaux	3	820	104,10	-	0,2	0,2
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	2 013	72,46	1,6	-3,3	-4,7
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	2 013	72,46	1,6	-3,3	-4,7
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	25 250	50,16	-	2,2	-10,0
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	25 250	50,16	-	2,2	-10,0
09 - Loisirs et culture	1	59 055	98,79	0,4	4,2	4,7
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	4 979	72,81	-0,4	-1,8	-6,7
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 666	62,36	0,4	-0,1	-9,7
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	2 895	77,92	-1,0	-3,0	-5,7
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	418	94,27	-	-0,7	-0,9
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 900	111,84	0,3	8,8	10,7
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 503	108,78	0,3	7,5	9,5
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	397	154,65	-	23,7	23,7
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	19 950	103,60	0,6	4,2	5,4
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	4 428	85,16	1,7	1,0	-3,1
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 395	98,53	0,8	1,4	1,9
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 588	115,88	0,1	6,3	12,9
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	6 070	112,64	0,5	6,5	7,6
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 469	99,95	-	1,4	1,4
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	17 860	92,01	-	5,8	5,6
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 603	106,31	0,1	5,6	5,6
09.4.2 - Services culturels	3	7 647	79,40	-	8,0	7,6
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 610	101,02	-	-	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 890	114,64	-0,6	2,3	0,3
09.5.1 - Édition de livres	3	1 159	106,01	0,1	-1,3	-3,9
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 731	129,33	-	0,7	0,7
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	3 000	107,20	-1,4	5,2	1,6
09.6 - Voyages à forfait	2	4 476	113,11	3,5	1,7	13,5
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 476	113,11	3,5	1,7	13,5
10 - Enseignement, éducation	1	8 801	113,61	0,6	0,9	0,9
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 364	111,89	2,4	2,5	2,5
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 364	111,89	2,4	2,5	2,5
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 653	103,50	-	-	-
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 653	103,50	-	-	-
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	551	103,23	-	-	-
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	551	103,23	-	-	-
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 986	129,96	-	0,6	0,6
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 986	129,96	-	0,6	0,6
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	247	102,83	0,4	1,9	1,9
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	247	102,83	0,4	1,9	1,9
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	83 401	121,15	0,1	6,4	6,9
11.1 - Services de restauration	2	79 375	121,09	0,1	6,4	6,8
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	66 270	114,32	0,1	6,2	6,7
11.1.2 - Cantines	3	13 105	172,03	-	7,5	7,5
11.2 - Services d'hébergement	2	4 026	122,34	-	6,6	8,9
11.2.1 - Services d'hébergement	3	4 026	122,34	-	6,6	8,9



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	sept 2022	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	107,95	0,7	7,3	7,6
12 - Autres biens et services	1	83 102	113,26	0,3	14,0	13,9
12.1 - Soins personnels	2	18 819	99,81	0,3	1,5	1,1
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	6 027	104,10	-0,5	1,1	-1,5
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 032	100,68	4,5	4,7	8,1
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	11 760	97,68	0,4	1,4	1,9
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 997	92,53	-	1,6	0,5
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	1 912	92,52	-	3,4	0,9
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 085	92,54	-	0,5	0,3
12.4 - Protection sociale	2	8 989	111,69	1,6	5,7	5,7
12.4.1 - Protection sociale	3	8 989	111,69	1,6	5,7	5,7
12.5 - Assurances	2	44 537	125,86	-	24,0	24,0
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	9 083	119,84	-	19,8	19,8
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	4 877	112,29	-	9,4	9,4
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 953	126,87	-	17,9	17,9
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	25 011	131,42	-	30,3	30,3
12.5.5 - Autres assurances	3	613	89,08	-	-7,8	-7,8
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	234	106,83	-	1,7	1,7
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	234	106,83	-	1,7	1,7
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 526	87,37	1,8	2,0	2,0
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 526	87,37	1,8	2,0	2,0

DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifique. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels, etc. Il a également une utilité sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :

L'indice Ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors, l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Nicolas PRUD'HOMME • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Florence BOULIOU

• Dépôt légal : Octobre 2022 • ISSN 2118-478X • © ISPF